

Avril 2018

Le Private Banking en Suisse – Benchmarking «Compétitivité en matière réglementaire»

Groupe de travail Benchmarking de l'ASB

Table des matières

Synthèse	4
Facteur 1: l'EAR	8
Facteur 2: AML / KYC / PEP	10
Facteur 3: les exigences en matière de fonds propres et de liquidités	12
Facteur 4: la gouvernance d'entreprise	14
Facteur 5: la protection des clients selon les principes de l'Etat de droit	16
Facteur 6: la numérisation	18
Facteur 7: le marché de l'emploi	20
Facteur 8: la fiscalité	22
Facteur 9: l'accès au marché	24
Facteur 10: la protection des données	27
Sources	30

Synthèse

L'essentiel des conclusions et des messages

- La Suisse demeure le premier fournisseur mondial de services dans le domaine de la gestion de fortune transfrontalière. Il lui faut défendre et consolider encore cette position de leader. A cet effet, elle peut s'appuyer sur les valeurs traditionnelles qui ont permis à sa place financière de jouer le rôle majeur qui est aujourd'hui le sien.
- Les banques suisses mettent tout en œuvre pour conserver leur place prééminente dans le domaine de la gestion de fortune pour la clientèle privée. Cet objectif primordial exige de préserver l'attractivité de la place financière suisse et de la renforcer pas à pas. Tant les acteurs du marché que les décideurs politiques se doivent de s'atteler à la tâche et, dans différents domaines touchant à la compétitivité, de faire preuve de pragmatisme pour apporter leur pierre à l'édifice.
- **Facteurs de compétitivité/d'attractivité de la place financière suisse:** il incombe aux décideurs politiques suisses de s'abstenir de tout projet et toute décision susceptibles de ternir l'attrait de la place financière et économique. On a besoin de mesures qui ne pèsent pas sur la fiscalité, voire la rendent encore plus intéressante, qui préservent le système libéral de l'emploi, grâce auquel on trouve de la main d'œuvre hautement qualifiée, et qui pérennisent les valeurs traditionnelles de la place financière suisse comme la protection des données ou l'efficacité de l'infrastructure financière.
- **Normes internationales:** le secteur financier est un des secteurs les plus strictement réglementés de l'économie suisse. Les banques suisses ont besoin d'une réglementation rationnelle, efficace et pragmatique. Dans bien des domaines, la réglementation suisse va au-delà des normes internationales. Les banques suisses s'obligent à appliquer ces normes avec diligence et rigueur et se sont montrées constructives en la matière. Les autorités suisses devraient exploiter systématiquement la marge de différenciation réglementaire dont elles disposent tout en s'abstenant d'introduire des règles plus strictes que les normes internationales («Swiss finish» / «gold plating»).

Graphique 1

Conditions-cadres en matière de Private Banking

Positionnement relatif de la Suisse



Graphique 2

Actions requises pour renforcer la compétitivité

		Positionnement relatif de la place financière suisse	
		Potentiel d'amélioration	Compétitivité acquise
Dynamique des facteurs	forte	«Rattraper le retard / améliorer d'urgence» Protection des données Fiscalité Exigences en matière de fonds propres et de liquidités Accès au marché	«Rester vigilant / adapter sans tarder» Numérisation AML / KYC / PEP
	faible		Marché de l'emploi Gouvernance d'entreprise EAR Protection des clients / Etat de droit «Préserver la position actuelle»

Contexte de l'analyse

- L'objectif du groupe de travail¹ était d'effectuer une analyse comparative (benchmarking) en vue d'évaluer la compétitivité du Private Banking en Suisse par rapport à de grandes places financières concurrentes sur la scène internationale.
- Ont été intégrés dans l'analyse, outre la Suisse, les concurrents clés suivants dans le domaine du Private Banking transfrontalier: les Bahamas, l'Allemagne (Francfort), la Grande-Bretagne (Londres), Guernesey / Jersey, Hong Kong, le Luxembourg, la Chine continentale, Singapour, les Emirats Arabes Unis (Dubai) et les Etats-Unis (New York / Miami).

¹ Membres: Pascal Gentinetta (Président), Banque Julius Baer & Cie SA; Mario Kleinfurter, Union Bancaire Privée, UBP SA; Nicole Kuentz, Banque Julius Baer & Cie SA; Jan Langlo, Association des banques privées suisses; Véronique Nebel, HSBC Private Bank (Suisse) SA; Thomas Probst, UBS AG; Iris-Claude Turck, Credit Suisse (Schweiz) AG; Sanjin Merdan (Coordinateur), ASB.

- Afin de procéder à une comparaison générale, le groupe de travail a examiné dix facteurs particulièrement importants en matière de Private Banking. Il s'agissait, d'une part, de facteurs pour lesquels il existe des normes internationales et, d'autre part, de facteurs traditionnels d'attractivité et de compétitivité des places financières: échange automatique de renseignements (EAR), AML / KYC / PEP, exigences en matière de fonds propres et de liquidités, gouvernance d'entreprise, protection des clients selon les principes de l'Etat de droit, numérisation (innovation), accès au marché (capacité d'exporter des services et attractivité pour les prestataires étrangers), fiscalité, marché de l'emploi et protection des données.
- S'agissant de la méthodologie, le groupe de travail a examiné un très grand nombre d'indicateurs et d'études accessibles au public et concernant les facteurs clés susmentionnés, afin d'aboutir à un panorama global de tous les facteurs et du positionnement respectif des places financières concurrentes. Il a été particulièrement attentif à la pondération des différents indicateurs pris en compte pour élaborer les classements spécifiques. Les études et les indicateurs de référence reposant sur une multitude d'approches, il a fallu faire des choix quant à la méthode de classement. Si ces décisions ont été prises à l'unanimité du groupe de travail, l'analyse n'en conserve pas moins un certain degré d'empirisme. La présentation synthétique de tous les facteurs examinés, sous forme de graphiques et de tableaux, vise à mettre en lumière des domaines d'action spécifiques pour les décideurs politiques et les acteurs du marché.

Facteur 1: l'EAR

Contexte et rôle

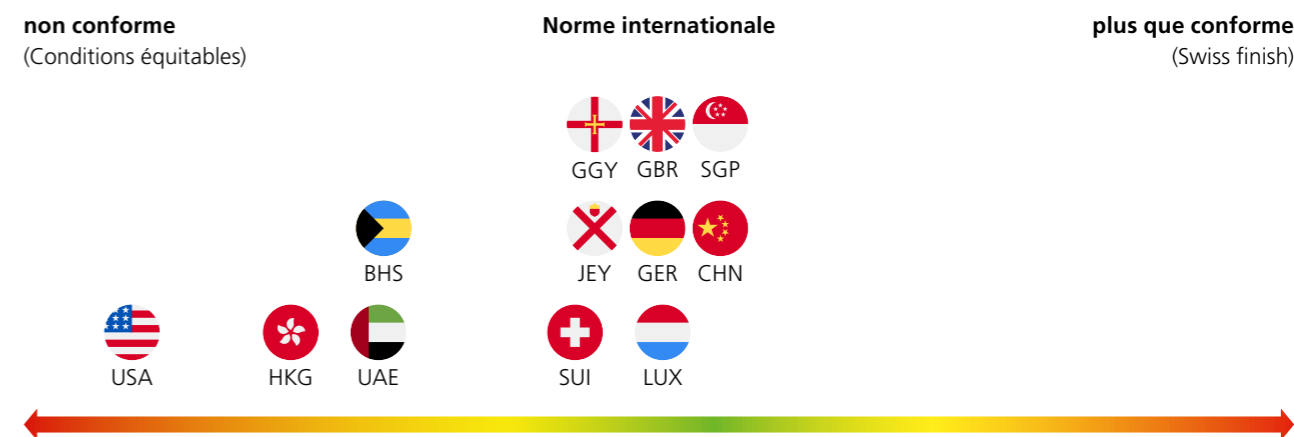
- La norme internationale sur l'EAR publiée par l'OCDE règle les modalités d'échange de données concernant les comptes bancaires des contribuables entre les autorités fiscales des pays participants. Elle vise principalement à prévenir la soustraction fiscale transfrontalière.
- Les Etats membres du G20 et de l'OCDE ainsi qu'un grand nombre d'autres pays – plus d'une centaine de juridictions au total – se sont engagés à mettre en œuvre l'EAR. Les Etats-Unis, qui appliquent leur propre norme (FATCA), constituent une exception à cet égard.

Positionnement de la place financière suisse

- Comparée à d'autres juridictions du groupe de référence, la Suisse a été prompte à créer le cadre juridique requis pour collecter et échanger les données.
- Le réseau d'accords de la Suisse en matière d'EAR est comparable à ceux de nombreux Etats membres du G20 et de l'UE (dont des concurrents directs). En raison de sa procédure parlementaire, la Suisse ne commencera à échanger des données avec certains grands Etats du G20 qu'en 2019, soit avec un décalage d'un an. D'autres pays qui appliquent l'approche dite élargie («wider approach»), comme Singapour et Hong Kong, sont en mesure d'étoffer plus rapidement leurs réseaux d'accords, car ces derniers ne sont pas soumis à l'approbation du Parlement. Globalement, la Suisse est bien positionnée, même si elle accuse un léger retard par rapport à d'autres juridictions du groupe de référence.
- Les Etats-Unis, en revanche, restent loin derrière d'autres juridictions, en raison de leur réticence à adopter la norme de l'OCDE. Le FATCA est nettement moins réciproque que la norme commune de l'OCDE, puisque les Etats-Unis n'échangent pas de renseignements concernant les détenteurs du contrôle sur des entités juridiques.

Graphique 3

EAR



Messages clés

Les banques suisses appliquent résolument l'EAR ainsi que d'autres normes internationales à caractère fiscal. La Suisse est particulièrement concernée par l'EAR, dans la mesure où elle gère près d'un quart des actifs privés sous gestion transfrontalière à travers le monde. La protection et la sécurité des données pendant le processus d'échange de renseignements, mais aussi dans les Etats destinataires, revêt donc une importance cruciale pour les banques suisses. Dans le même temps, il convient de maintenir la pression sur les Etats-Unis pour qu'ils harmonisent leur norme avec celle de l'OCDE et permettent ainsi la mise en place de conditions de concurrence vraiment uniformes. La lutte contre la soustraction fiscale ne saurait être efficace sans que toutes les juridictions appliquent la même norme.

Facteur 2: AML / KYC / PEP

Contexte et rôle

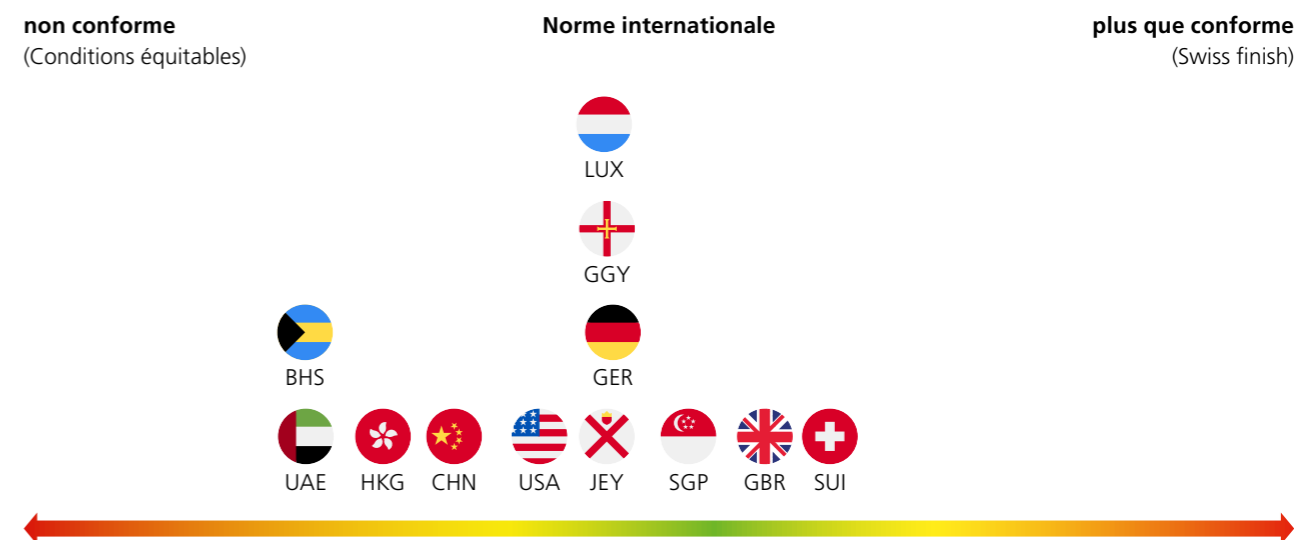
- Ces dernières années, les banques ont vu se renforcer considérablement les règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent («anti-money-laundering», AML). Les attentes réglementaires évoluent au rythme de la situation internationale et les établissements financiers sont tenus de mettre à jour en permanence leurs dispositifs AML/KYC/PEP.
- Au niveau international, le Groupe d'Action Financière (GAFI) effectue des évaluations mutuelles des différents Etats membres, afin de faire le point sur l'application de ses recommandations. A l'issue de ce processus, il publie des rapports d'évaluation mutuelle par pays.

Positionnement de la place financière suisse

- Selon le quatrième rapport d'évaluation du GAFI, la performance de la Suisse est globalement bonne. Aucune lacune significative n'a été identifiée et, par rapport aux autres pays évalués précédemment, les résultats sont supérieurs à la moyenne. Parallèlement, les rapports d'examen par les pairs (phase 2) du Forum mondial placent la Suisse dans la moyenne du groupe de référence en ce qui concerne la disponibilité des données.
- Dans l'évaluation effectuée par Long Finance, la Suisse s'est également vu décerner une note supérieure à la moyenne au titre de la lutte contre le crime financier et n'était devancée que par la Grande-Bretagne.
- Globalement et comparée à ses pairs (pour autant que des données soient disponibles), la Suisse se révèle bien positionnée en ce qui concerne la lutte contre le crime financier.

Graphique 4

AML / KYC / PEP



Messages clés

La Suisse s'est dotée de règles strictes visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les banques suisses appliquent les normes internationales du GAFI avec diligence. Toutefois, des réformes pourraient être nécessaires pour éliminer totalement les lacunes identifiées par le GAFI et le Forum mondial et maintenir ainsi le bon positionnement de la Suisse.

Facteur 3: les exigences en matière de fonds propres et de liquidités

Contexte et rôle

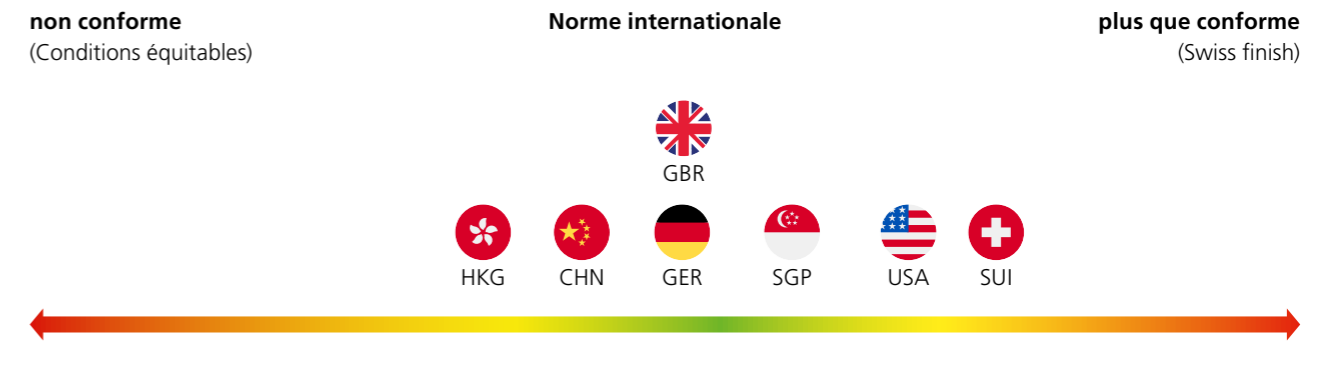
- Depuis la crise financière de 2008, la stabilité des marchés financiers s'inscrit en tête des priorités pour les gouvernements. Un système financier qui fonctionne bien contribue à préserver et améliorer à moyen et long terme l'attractivité d'une place financière en tant que place économique. A cet égard, d'autres risques pesant sur la stabilité, mais non liés directement aux banques d'importance systémique, sont aussi à prendre en considération. Tel est notamment le cas dans les pays dotés d'établissements financiers qui, en comparaison internationale et par rapport au volume de l'économie nationale, sont de grande taille (p. ex. la Suisse et le Luxembourg).
- Du point de vue des banques, une dotation adéquate en fonds propres est indispensable pour exercer leurs activités. Cette adéquation se mesure au regard des évaluations internes des banques et des exigences réglementaires. Afficher une solide base de fonds propres et des ratios sains à tout moment favorise le développement des affaires. Le cas échéant, cela permet aussi de répondre plus facilement à des exigences réglementaires accrues en matière de fonds propres et de liquidités.

Positionnement de la place financière suisse

- Globalement et comparée à ses pairs (pour autant que des données soient disponibles), la Suisse joue un rôle précurseur – avec une tendance à aller au-delà des exigences («gold plating»). Cela transparaît dans l'objectif du gouvernement, de la Banque nationale suisse et de l'autorité de surveillance, selon lequel la Suisse doit compter parmi «les leaders mondiaux» en matière d'exigences de fonds propres.
- Parmi les places financières prises en compte dans le classement global, les Etats-Unis et Singapour font également partie du peloton de tête. L'Allemagne et la Grande-Bretagne sont bien positionnées.
- En l'absence de données fiables et à jour, les Bahamas, Guernesey / Jersey, le Luxembourg et les Emirats Arabes Unis ont été exclus du classement.

Graphique 5

Exigences en matière de fonds propres et de liquidités



Messages clés

En comparaison internationale, la Suisse reste un des pays les plus exigeants en matière de fonds propres et de liquidités. Dans certains domaines, elle va même au-delà des normes internationales en vigueur. Afin de préserver la compétitivité de la place financière, il demeure important d'ajuster les exigences de fonds propres et de liquidités pour les maintenir, en termes de contenu comme de calendrier, au plus près des normes internationales et des règles appliquées dans d'autres juridictions (p. ex. l'UE ou les Etats-Unis). Après l'introduction et la mise en œuvre précoces du dispositif suisse «too big to fail» (TBTF), toute autre sur-réglementation est à éviter et les futurs textes devront tenir compte du consensus international – là encore, en termes de contenu comme de calendrier. Il est important également que tous les acteurs du marché soient sur un pied d'égalité, tant en Suisse que sur la scène internationale. Les règles applicables doivent être cohérentes entre elles, de manière à éviter les conflits de lois. Enfin, les exigences réglementaires doivent refléter le potentiel de risque réel et les ratios de fonds propres doivent être corrigés s'ils se révèlent inopérants.

Facteur 4: la gouvernance d'entreprise

Contexte et rôle

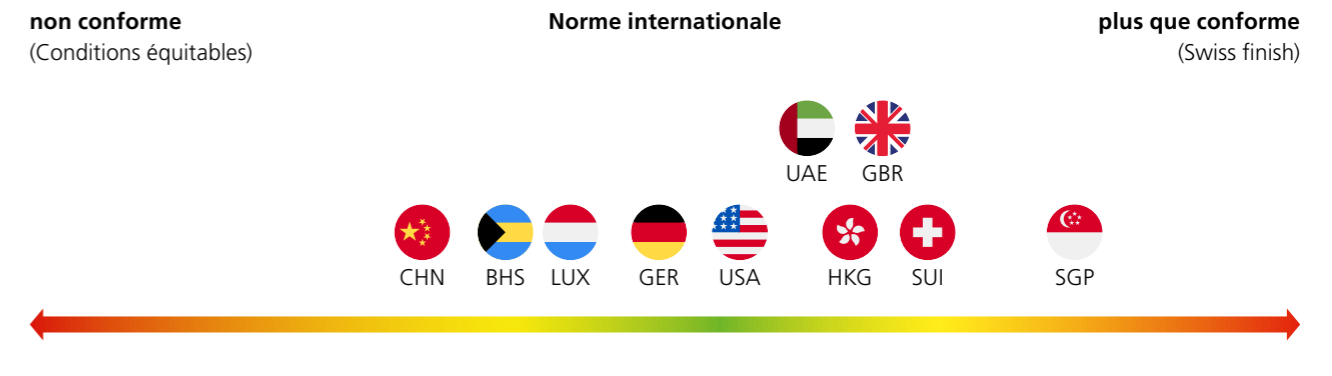
- Une gouvernance d'entreprise performante est indispensable au bon fonctionnement du secteur bancaire et de l'économie dans son ensemble. Les banques jouent un rôle important d'intermédiaires financiers, de sorte que l'économie, les marchés et le système financier sont particulièrement sensibles aux éventuelles lacunes dans leur gouvernance.
- La sécurité et la solidité des banques sont des facteurs essentiels de stabilité financière. La manière dont elles exercent leurs activités revêt une importance cruciale pour la santé économique d'un pays. Dès lors, la gouvernance d'entreprise est déterminante pour les banques elles-mêmes, mais aussi pour l'ensemble du système financier international.

Positionnement de la place financière suisse

- L'analyse comparative a été effectuée sur la base des normes et des principes élaborés par les instances réglementaires et les organisations internationales (p. ex. Principles of Corporate Governance de l'OCDE et du G20, examen thématique du Conseil de stabilité financière (CSF) sur la gouvernance d'entreprise), mais aussi des rapports sur l'attractivité des places financières diffusés régulièrement par le Forum économique mondial et la Banque mondiale.
- De manière générale, la Suisse est relativement bien positionnée en matière de gouvernance d'entreprise. Avec la Grande-Bretagne et Hong Kong, elle se classe deuxième derrière Singapour et frôle la limite de la surconformité. Singapour, en tête de classement, dépasse cette limite et va au-delà des exigences internationales. Les réformes de la FINMA concernant la gouvernance d'entreprise, ainsi que les autres réformes prévues dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, devraient remédier aux lacunes identifiées dans le domaine de la protection des actionnaires et renforcer ainsi le positionnement de la place financière suisse.

Graphique 6

Gouvernance d'entreprise



Messages clés

La Suisse occupe une solide position en ce qui concerne les normes de gouvernance d'entreprise. Les réformes de la FINMA en la matière, ainsi que les autres réformes prévues dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, devraient remédier aux lacunes identifiées dans le domaine de la protection des actionnaires et renforcer ainsi le positionnement de la Suisse. A cet égard, tout «Swiss finish» est à éviter. Globalement, et en particulier grâce à la Circ.-FINMA «Corporate Governance» entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, la place financière suisse dispose désormais de nouvelles règles modernes et novatrices en matière de gouvernance d'entreprise. Néanmoins, il incombe à la Suisse de ne pas compromettre son positionnement actuel en procédant à des changements législatifs susceptibles d'impacter la place économique. Tel pourrait notamment être le cas dans le contexte de l'initiative «pour des multinationales responsables» et d'une éventuelle contre-initiative.

Facteur 5: la protection des clients selon les principes de l'Etat de droit

Contexte et rôle

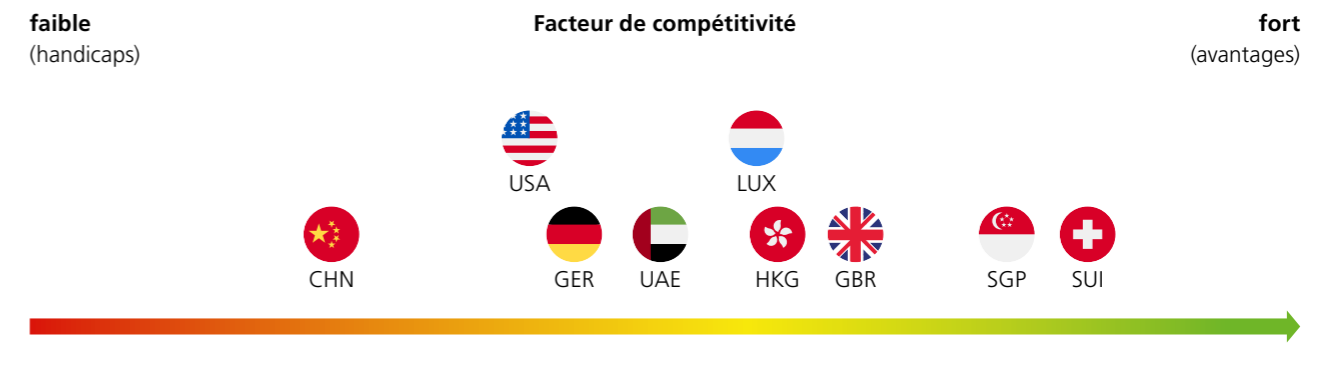
- De manière générale, les investisseurs sont intervenus plus activement sur les marchés financiers ces dernières années, tandis que les services et les instruments mis à leur disposition se diversifiaient et se complexifiaient. Dès lors, et afin que les risques y afférents soient dûment pris en compte, les législateurs du monde entier ont commencé à adopter des mesures spécifiques visant à améliorer la conduite des affaires, à mieux protéger les actifs et les données des clients, à accroître la transparence, mais aussi à mettre en place une segmentation appropriée de la clientèle.
- Dans le sillage de la dernière crise financière, qui avait ébranlé la confiance des consommateurs dans le secteur financier, on a en outre institué de nouvelles instances réglementaires et révisé les approches en matière de surveillance. Ces évolutions ont entraîné une hausse significative des coûts de conformité pour les prestataires de services financiers.

Positionnement de la place financière suisse

- L'analyse comparative a été effectuée sur la base d'une définition très générale de la protection des investisseurs selon les principes de l'Etat de droit. Une approche plus moderne, plus restrictive de la protection des clients comme investisseurs, intégrant des facteurs tels que la transparence, la pertinence, l'adéquation ou la segmentation de la clientèle, s'est révélée impossible faute de données à jour sur ces facteurs.
- En raison de la vision large, axée sur la sécurité des intérêts des clients au sein du groupe de référence, la Suisse apparaît très bien positionnée en ce qui concerne la protection des clients (pour autant que des données soient disponibles). Cette vision large explique aussi pourquoi les pays généralement perçus comme appliquant des règles strictes en matière de protection des investisseurs (p. ex. l'Allemagne) se situent en queue de classement.

Graphique 7

Protection des clients selon les principes de l'Etat de droit



Messages clés

La Suisse est très bien positionnée lorsqu'on prend en compte le niveau général de sécurité des intérêts des clients. Elle demeure donc une plateforme de premier plan dans le domaine des services de Private Banking, ce qu'elle doit pour une large part à la stabilité de son système juridique (règlement des litiges notamment), à la qualité du service à la clientèle, à l'indépendance des juges, à la protection des avoirs des clients et au faible niveau de corruption dans le secteur public. Toutefois, les banques privées suisses restent fortement dépendantes de leur clientèle internationale et doivent pouvoir y accéder, de sorte qu'il est indispensable de satisfaire aux exigences d'équivalence en harmonisant la réglementation suisse avec les règles européennes existantes et futures. Dans ce contexte, les nouvelles lois sur les marchés financiers actuellement en projet (LSFin et LFin) devront doter la place financière suisse d'un dispositif équilibré et moderne dans le domaine de la protection des clients et des investisseurs.

Facteur 6: la numérisation

Contexte et rôle

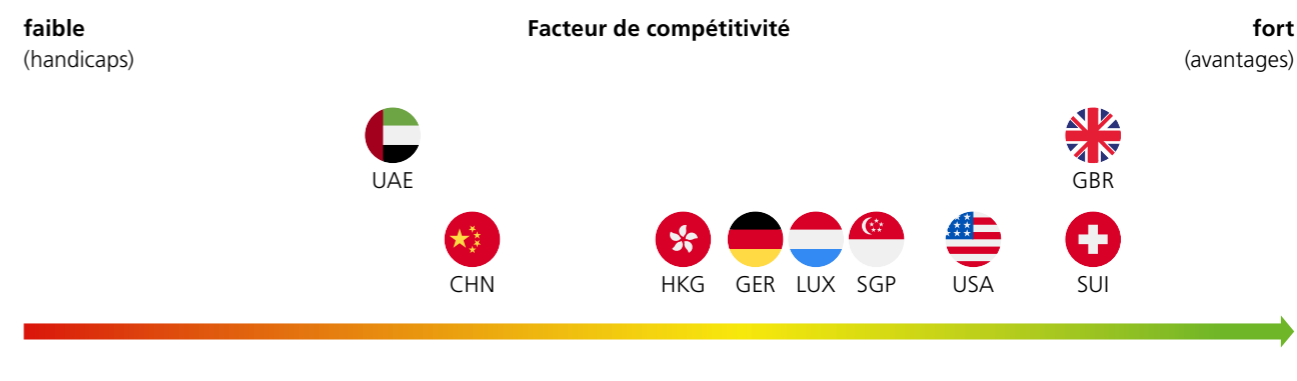
- La numérisation et les nouvelles technologies sont à la fois des opportunités à saisir et des défis à relever.
- D'une part, les gains d'efficacité comptent parmi les effets positifs de la numérisation, de même que les nouveaux produits mieux adaptés aux clients et à leurs besoins.
- D'autre part, dans un contexte général d'érosion des marges et de hausse des coûts, ces dernières présentent des difficultés non négligeables, en particulier pour les modèles d'affaires classiques. Sans compter que les nouvelles technologies sont susceptibles de faciliter l'accès au marché pour de nouveaux prestataires et d'intensifier ainsi la concurrence.

Positionnement de la place financière suisse

- S'agissant de sa maturité technologique et de sa capacité d'innovation, la Suisse affiche globalement de bons résultats. C'est d'ailleurs ce qu'ont confirmé le Rapport mondial sur les technologies de l'information 2016 et le Rapport sur la compétitivité mondiale 2017-2018, tous deux publiés par le Forum économique mondial. Toutefois, au regard de l'indice d'adoption des Fintech 2017 d'EY, la Suisse ne se classe que septième.
- La Suisse offre en outre des conditions-cadres – un écosystème – très favorables au secteur Fintech. Selon l'étude IFZ Fintech 2018, Zurich et Genève occupent respectivement la deuxième et la troisième place, derrière Singapour, dans un classement comparatif de trente villes.
- Globalement et compte tenu de tous les indicateurs susmentionnés, la Suisse partage la première place avec le Royaume-Uni, devant les Etats-Unis et Singapour, et apparaît très bien positionnée dans le domaine de la numérisation.

Graphique 8

Numérisation



Messages clés

Les banques suisses n'ont pas tardé à intégrer les innovations numériques et, plus généralement, la Suisse s'attache à renforcer encore sa position de hub Fintech. Toutefois, les efforts devront être poursuivis pour améliorer le cadre réglementaire et faire en sorte qu'il tienne compte des évolutions et des tendances à venir. Dès lors, les banques suisses plaident en faveur de conditions-cadres propices aux modèles d'affaires innovants, afin de préserver la compétitivité de la place financière suisse.

Facteur 7: le marché de l'emploi

Contexte et rôle

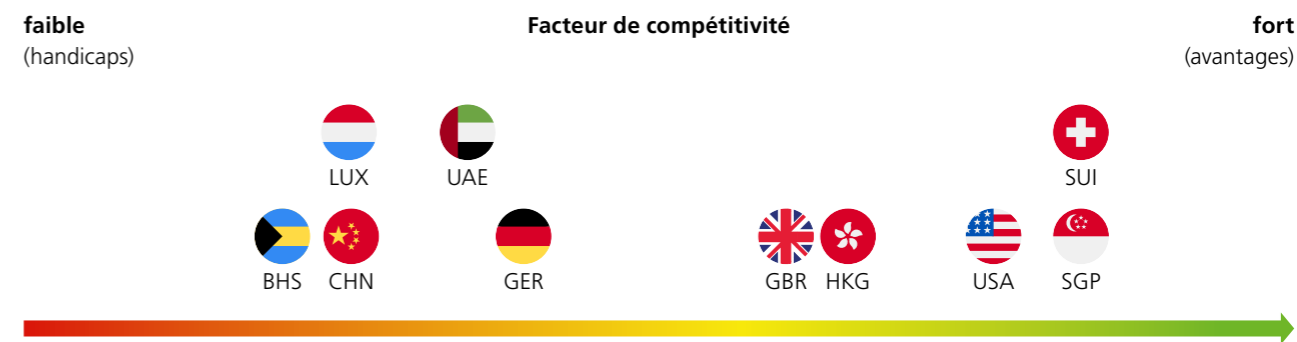
- Le contexte juridique, politique et économique dans lequel évoluent les employeurs joue un rôle crucial dans la concurrence mondiale entre places financières. En outre, recruter des spécialistes est un facteur clé de succès pour les banques privées à vocation internationale, d'autant plus que le secteur bancaire ne souffre pas moins que les autres du manque de personnel qualifié. Enfin, les banques privées axées sur l'exportation ont particulièrement besoin d'experts qui connaissent à la fois la clientèle des marchés étrangers cibles et leur réglementation.
- Afin de conserver leur position de leaders, les banques privées suisses ont donc besoin d'un marché de l'emploi compétitif.

Positionnement de la place financière suisse

- Comparée à ses pairs, la Suisse s'inscrit en tête du classement dans le domaine du marché de l'emploi, à rang égal avec Singapour et devant les Etats-Unis et Hong Kong, y compris en termes de qualité du capital humain et d'efficacité du marché de l'emploi.
- Par «qualité du capital humain», on entend principalement la qualité de la main d'œuvre disponible en Suisse ainsi que du système éducatif et des institutions académiques, tandis que l'efficacité du marché de l'emploi se réfère à la flexibilité des pratiques réglementaires.

Graphique 9

Marché de l'emploi



Messages clés

Du point de vue des banques, la libre circulation des personnes et la capacité d'attirer les meilleurs talents sont des facteurs clés du succès de notre place financière. Dès lors, il est important que le libéralisme, la faible densité réglementaire et la stabilité sociale perdurent sur le marché suisse de l'emploi, car la main d'œuvre très qualifiée est extrêmement mobile. Même si la Suisse affiche d'excellents résultats en ce qui concerne la qualité de son marché de l'emploi, elle ne pourra les préserver qu'au prix de mesures structurelles (réforme de la prévoyance vieillesse) et d'une clarification des relations Suisse-UE. L'initiative annoncée visant à supprimer la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE doit donc être fermement rejetée.

Facteur 8: la fiscalité

Contexte et rôle

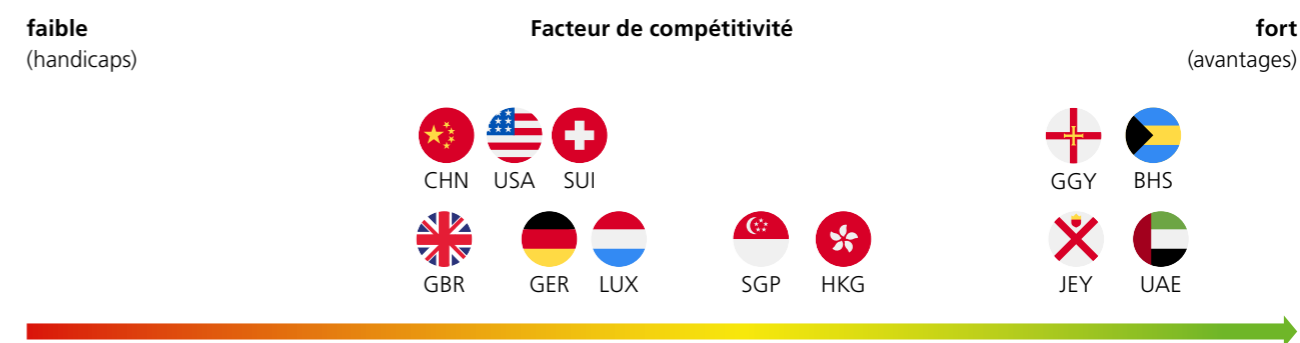
- La fiscalité applicable aux transactions financières est un facteur de compétitivité très important pour les places financières internationales.
- Fondamentalement, un système fiscal compétitif doit offrir un environnement attrayant pour: (i) l'implantation d'entreprises, (ii) le choix du lieu de résidence (personnes physiques), (iii) l'investissement d'actifs financiers et (iv) la vente de biens et services.

Positionnement de la place financière suisse

- Les places financières ont été comparées sur la base des indicateurs fiscaux suivants: imposition des entreprises, imposition des particuliers et imposition du secteur financier.
- La Suisse, avec notamment les grandes places financières de Zurich, de Genève et du Tessin, se situe en milieu de peloton pour ce qui concerne l'imposition des particuliers et des entreprises (sur les deux principales places de gestion de fortune, à savoir Zurich et Genève, la fiscalité est plus avantageuse que dans la plupart des pays voisins, mais moins que sur certaines places financières concurrentes).
- Facteur aggravant: la Suisse est en queue de classement pour ce qui concerne l'imposition du secteur financier, dans la mesure où elle est la seule des juridictions examinées à soumettre ses établissements financiers à un droit de timbre d'émission. Le droit de timbre de négociation est également un handicap bien connu pour la place financière suisse, puisqu'aucune de ses concurrentes n'applique cette taxe. Quant à l'impôt anticipé, il est avéré qu'il constitue lui aussi un obstacle pour les investisseurs désireux d'opérer sur la place financière suisse.

Graphique 10

Fiscalité



Messages clés

Tant la place financière que l'économie globale ont intérêt à ce que la Suisse se positionne comme un pays fiscalement attrayant pour les entreprises comme pour les particuliers, avec un système fiscal conforme aux normes internationales. Toutefois, s'agissant en particulier de l'imposition du secteur financier, il existe encore une marge d'amélioration, car les droits de timbre ainsi que l'impôt anticipé tel qu'il est conçu représentent un handicap concurrentiel non négligeable pour la place financière suisse. La conséquence directe de cette situation est que la majorité des fonds de placement sont émis à l'étranger plutôt qu'en Suisse. Il en va de même des produits financiers structurés. Le négoce des euro-obligations, initialement présent en Suisse, a pris le chemin de Londres. Il en résulte pour la Suisse des pertes de valeur ajoutée, mais aussi de substance fiscale en termes d'impôts sur le revenu et le bénéfice. Dès lors, il appartient à la Suisse de supprimer dans les meilleurs délais ces handicaps qu'elle s'est elle-même infligés. Le Projet fiscal 17 ainsi que les réformes locales y afférentes de l'imposition des entreprises dans les cantons de Zurich, de Genève et du Tessin, qui sont substantielles, constituent en outre des priorités pour l'économie suisse et les trois places de gestion de fortune. Aussi les banques suisses saluent-elles les efforts du Conseil fédéral visant, grâce au Projet fiscal 17, à renforcer le positionnement de la Suisse comme place économique et à préserver ainsi son attractivité pour les entreprises nationales et internationales.

Facteur 9: l'accès au marché

Contexte et rôle

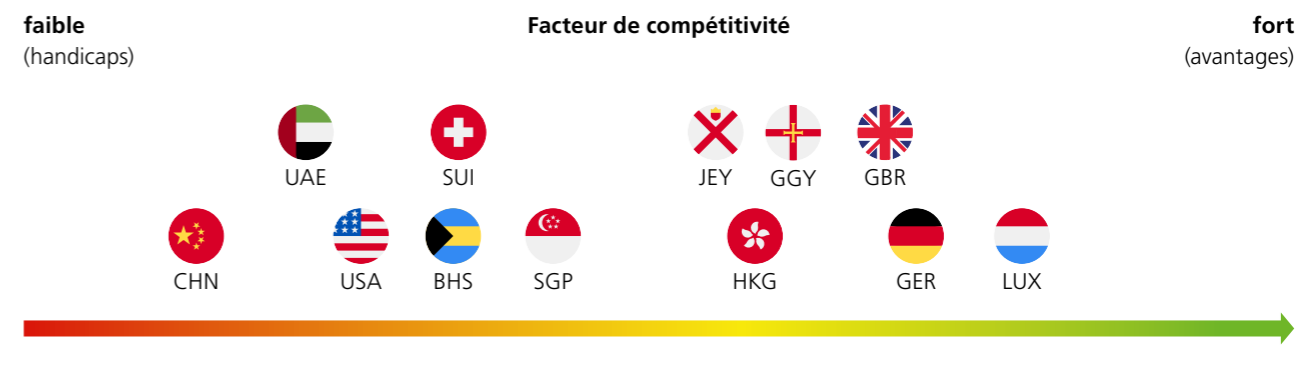
- Les banques privées axées sur l'exportation contribuent de manière significative à la création de valeur en Suisse et créent de nombreux emplois hautement qualifiés. Pour que cela reste le cas, il convient non seulement de préserver l'accès aux marchés étrangers clés, mais aussi de l'améliorer durablement.
- De plus, le caractère international de la place économique suisse, et donc son attractivité pour les prestataires étrangers de services financiers, constituent des atouts de taille dans la concurrence mondiale entre les grandes places financières.

Positionnement de la place financière suisse

- En raison de la situation géographique de la Suisse, au cœur de l'Europe, l'UE et l'EEE sont des débouchés stratégiques pour son secteur bancaire exportateur. Pourtant, à l'heure actuelle, les banques suisses ne sont pas autorisées à fournir activement des prestations bancaires à des clients dans l'UE à partir de la Suisse.
- En conséquence, les pays membre de l'UE au sein du groupe de référence figurent en haut du classement – puisqu'ils ont plus facilement accès au marché unique européen. La Suisse, à la traîne, ne devance que les Etats-Unis, les Emirats Arabes Unis et la Chine. Les Etats-Unis et la Chine ont toutefois des marchés nationaux importants, ce qui rend ces pays moins dépendants d'un accès transfrontalier au marché.
- L'excellent classement actuel du Royaume-Uni est fortement menacé en raison des incertitudes liées au Brexit. Ce pays pourrait bien voir des pans entiers de son activité aller vers d'autres places financières membres de l'UE, comme le Luxembourg et l'Allemagne, qui dès lors progresseraient dans le classement.

Graphique 11

Accès au marché



Messages clés

Compte tenu de la taille assez réduite de leur marché intérieur, les banques privées suisses sont particulièrement dépendantes des marchés étrangers, vers lesquels elles doivent pouvoir exporter leurs services selon des modalités d'accès simplifiées. Afin de conserver la création de valeur actuelle en Suisse et d'éviter la délocalisation d'emplois hautement qualifiés à l'étranger, l'accès aux marchés stratégiques (notamment ceux de l'UE) doit être non seulement préservé, mais aussi amélioré de manière significative et durable. C'est d'autant plus important que l'entrée en vigueur de la MiFID II dans les Etats membres de l'UE et l'accord final sur les services financiers entre l'UE et la Grande-Bretagne sont appelés à modifier en profondeur le paysage financier européen au cours des prochaines années. En outre, tant les acteurs du marché que les décideurs politiques se doivent d'intensifier leurs efforts en vue de rendre la place financière suisse encore plus attractive pour les prestataires étrangers et de préserver ainsi le caractère international de notre place économique. Afin d'atteindre l'objectif clé d'un (meilleur) accès aux marchés étrangers, les banques suisses continuent de soutenir la mise en œuvre simultanée de trois stratégies différentes. Celles-ci sont indépendantes les unes des autres en termes de calendrier, d'orientation politique et d'approche: accords bilatéraux avec des Etats membres de l'UE et des pays extra-européens constituant des débouchés majeurs, reconnaissance de l'équivalence par l'UE et, afin de minimiser toute perte de souveraineté de la Suisse, évaluations complémentaires dans la perspective d'un accord sur les services financiers avec l'UE. Cela s'impose au vu de la future solution concernant les échanges de services transfrontaliers entre l'UE et la Grande-Bretagne, qui impactera fortement d'autres pays non membres de l'UE comme la Suisse. Dans ce contexte et en parallèle, il convient de s'engager activement en faveur d'un meilleur accès aux marchés des économies émergentes où les actifs privés affichent un taux de croissance élevé.

Facteur 10: la protection des données

Contexte et rôle

- La protection des données, c'est-à-dire l'ensemble des règles régissant l'utilisation des données et les pratiques visant à les protéger, en particulier la sphère privée des clients et les données d'identification (données personnelles), a été historiquement un facteur majeur d'attractivité et de compétitivité pour les places financières internationales axées sur la gestion de fortune privée.
- Ces dernières années, la cybersécurité est devenue un enjeu majeur pour les établissements financiers et une priorité pour les régulateurs. Le vol puis la publication de données personnelles sensibles a concerné des milliers de clients des banques privées. Dès lors, en Suisse comme ailleurs, les régulateurs ont renforcé leurs exigences organisationnelles pour contraindre les établissements financiers à mieux se protéger contre les cybermenaces. Il s'agit là d'une problématique mondiale.
- Le risque systémique lié à l'usage abusif de données personnelles, ainsi que l'efficacité des nouvelles exigences visant à lutter contre le vol de données et les autres cybermenaces, sont devenus des critères clés pour évaluer la qualité de la protection des données.

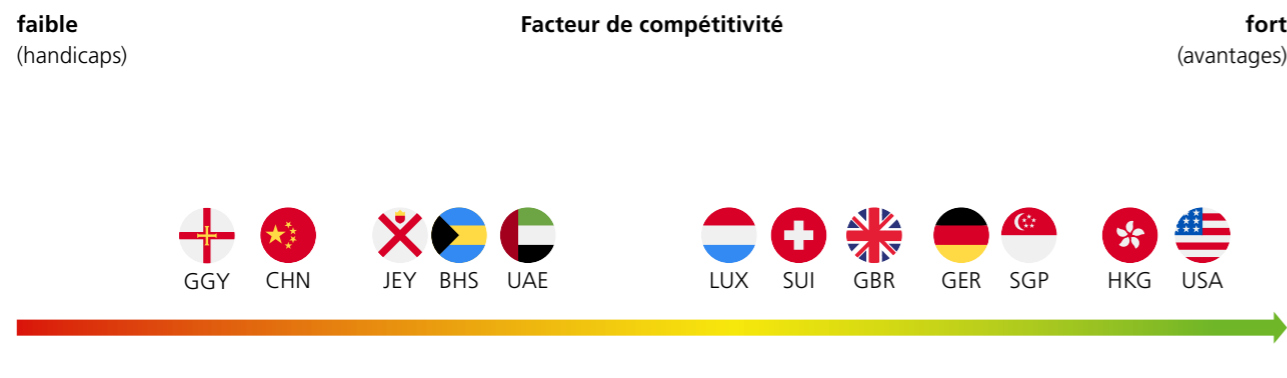
Positionnement de la place financière suisse

- L'analyse de la situation dans les pays du groupe de référence a porté sur les aspects suivants: (i) cadre légal: efficacité du dispositif juridique en matière de protection des données, et (ii) risques systémiques liés à la protection des données (cyberrisques et risques de corruption, risque d'utilisation abusive de la protection des données).
- La place financière suisse se situe globalement dans la tranche moyenne supérieure du groupe de référence, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, Singapour et Hong Kong. S'agissant du cadre légal applicable à la protection des données, la Suisse ne figure pas parmi les pays les plus stricts en comparaison internationale. Cette évaluation ne prend toutefois pas en compte l'efficacité réelle de la protection des données, en particulier au sein des établissements financiers suisses, dans la mesure où il n'existe pas d'études ou de classements indépendants à cet égard. La Loi fédérale sur la protection des données, une fois révisée, sera conforme à la norme européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018. Le cadre légal suisse devrait dès lors être réputé équivalent à celui des Etats membres de l'UE et se situer en position de pointe à l'échelon international. Il est important que la scission du projet de révision de la Loi fédérale sur la protection des données, décidée en 2018, n'ait pas pour effet de retarder inutilement l'harmonisation des normes suisses en la matière.

- S'agissant de la lutte contre les cyberrisques, la Suisse se situe actuellement dans la tranche moyenne supérieure du groupe de référence. Après l'entrée en vigueur de nouvelles exigences réglementaires organisationnelles et techniques en juillet 2017, des mesures complémentaires sont en train d'être mises en place. La volonté du secteur financier d'investir dans ce domaine et la qualité des solutions techniques développées seront déterminantes pour le futur classement de la Suisse en la matière.

Graphique 12

Protection des données



Messages clés

La protection des données personnelles sensibles et de la sphère privée (et, de manière générale, la protection des données personnelles) sont toujours dans l'ADN des banques suisses. Globalement, la Suisse offre un bon niveau de protection des données, que la révision de la Loi fédérale sur la protection des données viendra encore rehausser. La FINMA a imposé récemment de nouvelles exigences visant à prévenir les risques systémiques inhérents à la cybercriminalité et aux cybermenaces. La rapidité des évolutions technologiques ainsi que les initiatives législatives prises aux niveaux européen et international nécessitent un suivi rigoureux de notre cadre légal et réglementaire en matière de protection des données, afin de l'adapter si nécessaire aux évolutions internationales et aux nouvelles menaces. Les banques suisses en sont conscientes et soutiennent le Conseil fédéral dans ses efforts pour adapter le dispositif suisse en fonction des mutations technologiques et sociales, mais aussi pour l'harmoniser avec les nouvelles dispositions prises à l'échelon tant européen qu'international. En tant qu'entreprises à vocation mondiale, les banques suisses ont besoin que l'UE continue de reconnaître à la Suisse le statut de pays tiers disposant d'une protection équivalente des données, afin que les transmissions transfrontalières de données restent simples. Il est souhaitable qu'en ce qui concerne la protection des données, la Suisse se dote de normes réglementaires, techniques et opérationnelles exigeantes. Elle doit améliorer sa position actuelle au sein du groupe de référence mais éviter tout «Swiss finish».

Sources

EAR

Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes

«Phase 1 and Phase 2 Reviews», 2016

The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)

Automatic Exchange Portal: Activated Exchange Relationships for CRS Information

<http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/> (dernière consultation: janvier 2018)

The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)

Automatic Exchange Portal: CRS by jurisdiction 2018 <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/crs-by-jurisdiction/crs-by-jurisdiction-2018.htm> (dernière consultation: janvier 2018)

AML/KYC / PEP

Federal Department of Finance

«Report on international financial and tax matters», 2017

Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes

«Phase 1 and Phase 2 Reviews», 2016

Long Finance

«Comparative Regulatory Environments – A Comparison of Financial Services Regulation in Eight Jurisdictions», 2015

Transparency International

«Corruption Perceptions Index 2016», 2017

Exigences en matière de fonds propres et de liquidités

Financial Stability Board (FSB)

«Implementation and Effects of the G20 Financial Regulatory Reforms: Annual Report 2017», 2017

Financial Stability Board (FSB)

«Thematic Review on Corporate Governance», 2017

World Bank Group

«Doing Business 2017», 2017

World Economic Forum (WEF)

«Global Competitiveness Report 2016–2017», 2017

Gouvernance d'entreprise

Financial Stability Board (FSB)

«Implementation and Effects of the G20 Financial Regulatory Reforms: Annual Report 2016», 2016

Financial Stability Board (FSB)

«Thematic Review on Corporate Governance», 2017

World Bank Group

«Doing Business 2017», 2017

World Economic Forum (WEF)

«Global Competitiveness Report 2016-2017», 2017

Protection des clients selon les principes de l'Etat de droit

Long Finance

«Comparative Regulatory Environments – A Comparison of Financial Services Regulation in Eight Jurisdictions», 2015

Deloitte

«The Deloitte Wealth Management Centre Ranking 2013», 2014

Transparency International

«Corruption Perceptions Index 2016», 2017

World Economic Forum (WEF)

«Global Competitiveness Report 2016–2017», 2017

Numérisation

EY

«EY FinTech Adoption Index 2017», 2017

Institut für Finanzdienstleistungen Zug IFZ

«IFZ FinTech Study 2018», 2018

World Economic Forum (WEF)

«Global Competitiveness Report 2017–2018», 2018

Marché de l'emploi

China Development Institute (CDI) and Z/Yen Partners

«The Global Financial Centres Index 21 (GFCI 21)», 2017

Deloitte

«The Deloitte Wealth Management Centre Ranking 2013», 2014

World Economic Forum (WEF)

«Global Competitiveness Report 2017–2018», 2018

Fiscalité

Deloitte

«The Deloitte International Tax Source (DITS)»

<https://dits.deloitte.com/> (dernière consultation: décembre 2017)

KPMG

«Clarity on Swiss Taxes 2017», 2017

World Economic Forum (WEF)

«Global Competitiveness Report 2017–2018», 2018

Accès au marché

Long Finance

«Comparative Regulatory Environments – A Comparison of Financial Services Regulation in Eight Jurisdictions», 2015

International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank

«Doing Business 2018», 2018

Protection des données

DLA Piper

«DLA Global Data Protection Laws of the World»

<https://www.dlapiperdataprotection.com/> (dernière consultation: décembre 2017)

International Telecommunication Union (ITU)

«The Global Cybersecurity Index (GCI)», 2017

Journal of Intellectual Property, Information Technology and E-Commerce Law (Jipitec)

«Quantifying Key Characteristics of 71 Data Protection Laws», 2016

The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)

Automatic Exchange Portal: Activated Exchange Relationships for CRS Information

<http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/> (dernière consultation: janvier 2018)

Transparency International

«Corruption Perceptions Index 2016», 2017

•SwissBanking

Schweizerische Bankiervereinigung
Association suisse des banquiers
Associazione Svizzera dei Banchieri
Swiss Bankers Association

Aeschenplatz 7
Case postale 4182
CH-4002 Bâle

+41 61 295 93 93
office@sba.ch
www.swissbanking.org